



Zoo Zürich

Zürichbergstrasse 221
CH-8044 Zürich, Switzerland
Telefon: 044 254 25 00
Telefax: 044 254 25 10
E-Mail: zoo@zoo.ch
Web: www.zoo.ch

Communiqué de presse

Madagascar : Un décret qui empire la crise de la biodiversité !

Récemment, le gouvernement de transition de Madagascar a promulgué deux décrets qui se contredisent : le premier stipulant que toute coupe et exploitation de bois précieux restent illégales et seront sanctionnées, et le deuxième autorisant l'exportation d'une centaine de conteneurs remplis de bois précieux collectés illégalement.

Les forêts de Madagascar ont depuis longtemps souffert de l'exploitation abusive des bois précieux, plus précisément des bois de rose et d'ébène, mais la récente crise politique qui sévit dans le pays n'a fait qu'empirer ce problème. Dans leur état, les coupes illicites constituent à présent une menace réelle pour tout un chacun qui dépend de la forêt pour ses ressources et ses services ainsi que pour les richesses uniques et extrêmement menacées du pays. Des bandes organisées de bûcherons parfois violents arrachent les bois précieux de la forêt et les vendent à quelques hommes d'affaires puissants qui les exportent. Une cinquantaine d'espèces de bois de rose et une centaine d'espèces d'ébène de Madagascar ne se retrouvent nulle part ailleurs sur terre et leur exploitation excessive conduira certaines de ces espèces à l'extinction. Les bûcherons chassent également des lémuriens menacés et les forêts elles-mêmes subissent d'importants dommages indirects de l'exploitation et du débardage vers les cours d'eau ou les routes d'accès vers la côte. Aucune forêt abritant des bois précieux n'est en sécurité. Certaines des réserves naturelles les plus prestigieuses du pays qui sont aussi parmi les destinations favorites des touristes comme les Sites du Patrimoine Mondial de Marojejy et de Masoala, la Réserve de Biosphère de Mananara, ont été le théâtre de ces exploitations illicites.

Actuellement, des milliers de grumes de bois de rose et d'ébène collectés dans la plus totale illégalité, sont stockés dans les villes portuaires de la côte Est de Madagascar, à Vohémar, Antalaha et Toamasina. Ce nouveau décret veut légaliser l'exportation de ces bois illicites et encouragera une nouvelle vague de pillages de la biodiversité.

La société civile, les organismes de conservation et de développement ainsi que la communauté internationale s'accordent pour déplorer la promulgation du deuxième décret, en craignant ses conséquences, voire sa légitimité. Les acheteurs de tout produit en bois de rose et d'ébène sont invités à vérifier l'origine du bois et à boycotter les bois qui proviennent de Madagascar.

12 octobre 2009

CAS California Academy of Science

CI Conservation International

DWCT Durrell Wildlife Conservation Trust

EAZA European Association of Zoos and Aquaria

ICTE Institute for the Conservation of Tropical Environments

MBG Missouri Botanical Garden

MFG Madagascar Fauna Group

The Field Museum, Chicago

Dr Claire Kremen, University of California, Berkeley

Dean Keith Gilless, University of California, Berkeley

Robert Douglas Stone, University of KwaZulu-Natal, South Africa

WAZA World Association of Zoos and Aquariums

WCS Wildlife Conservation Society

WWF World Wide Fund for Nature

Zoo Zürich

Plus d'informations:

Dr Alex Rübel, Directeur du Zoo de Zurich

Téléphone 044 254 25 00, medien@zoo.ch, www.zoo.ch